

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision n° 17115 du 14 novembre 2012 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2012 du personnel sous-officier de réserve de la gendarmerie des transports aériens

NOR : INTJ1229542S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 relatif aux délégations de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière de gestion et d'administration des officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve de la gendarmerie nationale;

Vu la circulaire n° 57974 du 19 juin 2012 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2012;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 14 novembre 2012,

Décide:

Le tableau d'avancement pour l'année 2012 du personnel de réserve sous-officier de gendarmerie et sous-officier du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale est arrêté ainsi qu'il suit:

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Pour le grade de major de réserve, les adjudants-chefs de réserve:

Caux, Philippe Nigend : 132 526

Viard, Francis Nigend : 135 347

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve:

Bera, Régis Nigend : 138 080

Tavel, Jérôme Nigend : 252 972

Pour le grade d'adjudant de réserve, les maréchaux des logis-chefs de réserve:

Laurelut, Arnaud Nigend : 129 129

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve:

Gimenez, Valérie Nigend : 137 715

Faure-Geors, Alain Nigend : 139 752

Le général,
commandant de la gendarmerie des transports aériens,
D. STRIEBIG